



SEPTEMBRE 2017

Périodicité : Bimensuelle

Diffusion : 600

Audience : 2 400



N° 101 Août - Septembre 2017 Nuisibles & Parasites Information

RETICULITERMES : **l'invasion d'un village**



RODONTICIDES P. 14

RENCONTRE
avec Concept Hygiène



ENTREPRISE

FUSION
Aedes Protecta



EN BREF

Les deux tiers d'un village de l'arrière pays niçois sont infestés par les termites.

IL Y A DU BOIS ET À MANGER... pour les termites de Berre-les-Alpes

QUAND LES HABITANTS D'UN VILLAGE DÉCOUVRENT BRUTALEMENT QUE LES DEUX TIERS DE LEURS LOGEMENTS SONT INFESTÉS PAR LES TERMITES... IL FAUT À LA SOCIÉTÉ BOISSUR, CERTIFIÉE CTBA+, BIEN DU SAVOIR-FAIRE ET DE LA DIPLOMATIE POUR RÉSOUDRE LE PROBLÈME.



INVASION DE
TERMITES
DANS LES CAVES

Berre-les-Alpes est un village de 1 300 habitants dans les Alpes-Maritimes (au-dessus de Nice), perché sur un piton rocheux à 640 mètres d'altitude. Il ne reste de son passé médiéval que les ruines d'un château féodal. Tous les édifices semblent correspondre entre eux par un dédale de tunnels et de galeries souterraines. Au fil des successions, les hautes maisons alpines en pierre ont été morcelées en plusieurs appartements qui s'imbriquent les uns dans les autres, vendus à différents propriétaires.

Malheur à celui par qui le scandale arrive...

Début mars 2016, A. constate les dégâts causés chez elle par des insectes xylophages et en fait la déclaration à la mairie. L'expertise permet d'identifier des termites souterrains (*Reticulitermes*) qui viennent du sous-sol berrois.

La commune entière est donc concernée. La polémique éclate et un comité de quartier est créé.

Plusieurs entreprises de détermitage sont mises en concurrence. La société Boissur, certifiée CTBA+, est retenue pour son savoir-faire et sa proximité. Elle utilise le procédé Exterra. Elle réalise le diagnostic sur les

propriétés environnantes afin de délimiter une zone de lutte.

Chacun assure ne pas avoir de termites à la maison, certains refusant même d'ouvrir leur porte pour le dépistage. Le devis pour un traitement individuel paraît cher et la polémique bat son plein. Les termites chez l'un viennent de la cave de l'autre. Qui va payer ?

A. ne semble pas être la seule à avoir mal vécu cette période. Il faudra attendre que le protocole administratif obligatoire soit mis en place pour que les tensions cessent.

Devis et stratégies commerciales

M. Delacour, gérant de la société Boissur, explique aux habitants que sur un tel site, traiter avec une barrière chimique – en injectant directement des produits biocides – ne ferait que chasser les termites chez les voisins sans éliminer la termitière. Il faut, selon lui, privilégier une lutte collective avec des pièges appâts.

Un premier périmètre est établi et fin avril débute la phase d'incinération de matériaux infestés sur place.

Début mai, l'entreprise fait part d'un premier devis collectif anti-termites par pose de stations pièges avec contrôle biennuel et maintenance du site sur 5 ans. Suite à la seconde phase de diagnostics, le devis global

JOSÉ DELACOUR
GÉRANT
DE LA SOCIÉTÉ
BOISSUR



PHOTO: M. BOISSUR

EN BREF

Les efforts conjoints de la société Boissur, certifiée CTBA +, de la municipalité et des administrés permettront d'entrevoir une solution.



VÉRIFICATION DE LA CONNEXION DES STATIONS MURALES

en juillet dépasse les 100 000 € : les deux tiers du village sont infestés.

Étant donné la complexité du chantier, calculer au centième relève de l'impossible. Faut-il faire payer le propriétaire de la cave infestée ou des logements impactés ? Le règlement de la facture s'annonce aussi complexe que le problème de désinfection !

Normalement, la pose des pièges et la première année de suivi se facturent à l'installation. La phase d'élimination, quant à elle, est facturée dès le constat de présence de termites dans les stations. Dans ce cas et vue l'ampleur des dégâts, il fallait donc s'acquitter d'une somme non négligeable la première année puis d'environ 8 500 € par an pendant 4 ans.

Mais, à chantier exceptionnel, moyens exceptionnels. M. Delacour accepte de lier les paiements sur 5 ans, ce qui représente pour lui un gros effort, car il doit se fournir en produits et matériels.

EN SAVOIR PLUS

CTBA est l'Institut technologique au service des filières forêt, bois, construction, aménagement. Il développe son activité autour de 6 grands métiers : appui technique et expertise, essais, formation, études et recherche, normalisation et certification (produits, services, personnes).

CTBA est accrédité par le Comité français d'accréditation (Cofrac) pour les activités de certification et contribue à l'élaboration des normes européennes pour la préservation des bois en œuvre dans le bâtiment.

La certification CTBA+ garantit par le biais d'audits de suivi la qualité des engagements pris par les entreprises certifiées à savoir : la durabilité, le respect des exigences environnementales, la qualité de l'intervention, la compétence du personnel et la qualité du service après-vente.

LA CELLULOSE CONTENUE DANS LE PIÈGE A ÉTÉ CONSOMMÉE PAR LES TERMITES



Happy end

La municipalité décide alors elle aussi de faire un effort et participe à hauteur de 10 000 €. Et tout le monde décide de se mutualiser. Les cotisations annuelles sont désormais plus que raisonnables et les 250 familles comprennent que c'est le meilleur moyen de protéger leur patrimoine. Depuis septembre 2016, le technicien, Alain a commencé la pose des pièges. « Certains quartiers centraux sont fortement infestés », explique-t-il. Au-delà, la société Boissur a installé gracieusement quelques stations pour détecter les éventuels foyers. A ce jour, 25 % des stations installées fonctionnent. « A chaque fois que nous venons, nous rechargeons en formulation car la consommation est forte, c'est donc que ça fonctionne », conclut M. Delacour.

Un peu de technique

En trouvant la cellulose dont il se nourrit, la termite communique l'information à la colonie par voie chimique. Les stations contenant un appât cellulosique sont disposées dans les zones de lutte et sur les points de passage tels que les cordonnets, les bois dégradés...

Après connexion des termites avec une ou des stations, un appât chargé d'une substance active y est placé. Les termites ouvriers, guidés par les phéromones, vont prélever la nourriture « piégée », ils la prèdigeront puis la régurgitent aux autres individus de la termitière suivant le principe dénommé trophallaxie. La substance active bloquera la sécrétion de chitine qui constitue la cuticule de cet insecte à mue. Sans son exosquelette, il mourra, ainsi, bien sûr, que les individus qu'il aura nourris. Cette mort « sans stress » a l'avantage d'empêcher la production de phéromones répulsives qui préviendraient la colonie d'un danger. La dose infime de biocide n'agit que sur l'insecte ciblé.

(1) Les cordonnets sont un mélange de terre, d'écroulements et de saïve, qui permettent aux termites de construire des galeries-tunnels pour se déplacer sur les surfaces exposées en évitant la lumière.